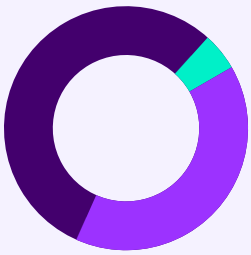
Carte Tarifaire
Plenty Variable Online

Novembre 2026 / Résidentiel / Électricité

Investissons ensemble dans une énergie locale et durable

Une facture transparente

Le prix de votre énergie est calculé sur la base du prix du marché de l'électricité de ce mois-ci. À cela s'ajoutent les frais de réseau ainsi que les contributions destinées aux pouvoirs publics et au gestionnaire de réseau. Enfin, Bolt facture des frais de plateforme.



Composition de votre facture d'énergie

- **Électricité verte** provenant de votre producteur d'énergie
- Frais de réseau et contributions
- Frais de plateforme

De l'énergie verte produite par un producteur local

En tant qu'actionnaire Plenty, vous investissez dans des installations locales d'énergie renouvelable. Vous bénéficiez ainsi d'un tarif avantageux sur votre facture d'énergie chez Bolt.



Prix TTC

Frais de plateforme	+	*Prix de l'électricité verte* (c€/kWh)

€ 0,99 / mois

Consommation

	Compteur simple	Compteur double Jour	Compteur double Nuit	Exclusif nuit
Prix annuel estimé [1]	24,08	24,08	24,08	24,08
Prix mensuel	19,05	20,09	18,15	18,15

Injection
(rémunération pour l'électricité que vous injectez sur le réseau)

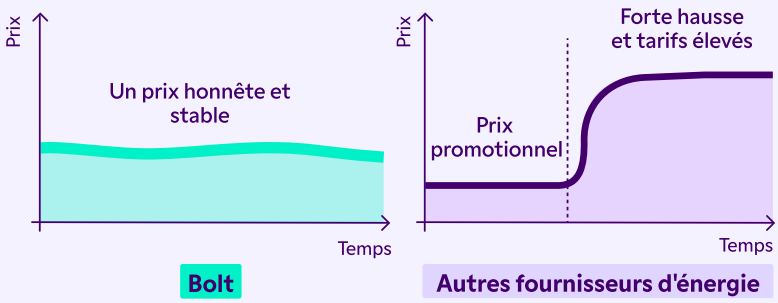
	Compteur simple	Compteur double Jour	Compteur double Nuit	Exclusif nuit
Prix annuel estimé [1]	7,68	7,68	7,68	7,68
Prix mensuel	6,21	7,95	1,82	1,82

Cette redevance fixe nous permet de gérer tout ce qui concerne l'électricité durable de votre producteur local, votre service client personnalisé et votre accès à My Bolt.

Vous avez des panneaux solaires ? Bénéficiez chez Bolt **du meilleur tarif d'injection** du marché.

Un tarif honnête, sur le long terme

D'autres fournisseurs vous attirent avec des prix cassés, qui augmentent fortement après une courte période promotionnelle. Chez Bolt, vous bénéficiez d'un prix juste et stable, sans frais cachés ni mauvaises surprises.



Coûts de distributions et de transports TTC

Flandres	Tarif de gestion des données (€/an)	*Compteur digital* [2]			*Compteur classique*			
		Tarif de capacité (€/kW/an)	Tarif de prélèvement normal (c€/kWh)	Tarif de prélèvement excl.nuit (c€/kWh)	Tarif de capacité (€/an)	Tarif de prélèvement normal (c€/kWh)	Tarif de prélèvement excl.nuit (c€/kWh)	Tarif prosumer (€/kW/an) [3]
Fluvius Antwerpen	18,92	52,37	5,35	4,81	130,92	8,09	7,55	54,63
Fluvius Halle-Vilvoorde	18,92	59,41	5,64	5,12	148,52	9,28	8,76	62,66
Fluvius Imewo	18,92	57,45	5,54	5,01	143,63	8,90	8,37	60,12
Fluvius Kempen	18,92	59,58	6,34	5,66	148,95	10,03	9,36	67,79
Fluvius Limburg	18,92	51,99	5,75	5,19	129,98	9,23	8,67	62,38
Fluvius Midden-Vl	18,92	53,13	5,28	4,78	132,83	8,77	8,27	59,23
Fluvius West	18,92	60,53	6,70	5,99	151,32	10,30	9,60	69,56
Fluvius Zenne-Dijle	18,92	59,49	5,87	5,32	148,73	9,70	9,14	65,51

Coûts de distribution (c€/kWh) TTC

Wallonie	Simple	Jour	Nuit	Exclusif nuit	Pic	Medium	Eco	Coûts de transport (c€/kWh)	Tarif gestion des données/Activités de mesure et de comptage/Terme fixe GRD (€/an)	Tarif prosumer (€/kW/an) [4]
AIEG	10,87	12,05	6,66	6,66	15,08	9,82	4,56	2,74	19,49	81,03
AIESH	13,64	15,17	8,21	8,21	19,07	12,28	5,50	2,74	17,92	99,29
ORES (Brabant Wallon)	11,98	13,27	7,39	7,39	16,57	10,38	5,09	2,74	14,10	85,84
ORES (EST)	11,98	13,27	7,39	7,39	16,57	10,38	5,09	2,74	14,10	85,84
ORES (Hainaut Electricité)	11,98	13,27	7,39	7,39	16,57	10,38	5,09	2,74	14,10	85,84
ORES (Luxembourg)	11,98	13,27	7,39	7,39	16,57	10,38	5,09	2,74	14,10	85,84
ORES (Mouscron)	11,98	13,27	7,39	7,39	16,57	10,38	5,09	2,74	14,10	85,84
ORES (Namur)	11,98	13,27	7,39	7,39	16,57	10,38	5,09	2,74	14,10	85,84
ORES (Verviers)	11,98	13,27	7,39	7,39	16,57	10,38	5,09	2,74	14,10	85,84
TECTEO RESA	12,48	13,78	7,84	7,84	17,11	11,32	5,52	2,74	26,44	93,00
WAVRE	11,06	12,20	7,01	7,01	15,11	10,05	4,99	2,74	26,50	84,22

Bruxelles	Simple	Jour	Nuit	Exclusif nuit	Coûts de transport (c€/kWh)	Tarif gestion des données/ Activités de mesure et de comptage/Terme fixe GRD (€/an)	Tarif prosumer (€/kW/an) [4]
Sibelga	9,96	9,96	7,53	7,53	2,27	14,73	-

Taxes et redevances TTC

	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Droit d'accise spécial (c€/kwh) (c€/kWh) [5]	4,876	4,876	4,876
Contribution sur l'énergie (c€/kWh)	-	-	-
Redevance de raccordement (c€/kWh) [6] [7]	-	0,075	-
Cotisation Fond énergie, résidentiel (€/mois) [6]	-	-	-
Cotisation Fond énergie, non-résidentiel (€/mois) [6]	9,8800	-	-
Certificats verts (c€/kWh) [8]	1,17	3,03	2,69
WKK (c€/kWh) [8]	0,39	-	
Partage d'énergie Fluvius (€/MWh)	45	-	-

Obligations de service publique (Bruxelles) €/an

< 1,44 kVA	0
1,44 kVA en 6,00 kVA	13,36
6,01 kVA en 9,60 kVA	21,37
9,61 kVA en 13,00 kVA	26,71
13,01 kVA en 18,00 kVA	39,94
18,01 kVA en 36 kVA	53,30
36,01 kVA en 56,00 kVA	106,59
> 56,00 kVA	173,25

Informations sur les éléments et la formule tarifaire

Comment le coût de mon énergie est-il calculé ?

Le coût de l'énergie est déterminé sur base du prix de gros. Cela signifie que le prix est généralement plus bas aux moments où la demande est moins élevée (durant l'été) et plus élevé lorsque la demande est plus importance (durant l'hiver). Nous appliquons la formule suivante : **facteur de mesure * Belpex + coût d'équilibrage.**

Le facteur du mesure dépend du type de compteur : simple, double (jour et nuit), et exclusif nuit. Le Belpex[9] est l'index qui représente le prix de l'électricité sur la bourse belge de l'énergie. Le coût d'équilibrage est le coût que Bolt doit payer pour équilibrer le réseau. Ce coût garantit que vous recevez de l'énergie verte d'un autre producteur lorsque l'installation de votre choix ne produit pas d'électricité.

Type de compteur	**Belpex Q3 2026**	**Formule tarifaire** (€/MWh, HTVA)
Simple	139,36 €/MWh	Belpex * 1,145 + 16,45
Jour	147,78 €/MWh	Belpex * 1,145 + 16,45
Nuit	132,12 €/MWh	Belpex * 1,145 + 16,45
Exclusif nuit	132,12 €/MWh	Belpex * 1,145 + 16,45
Injectie simple	78,09 €/MWh	Belpex * 0,94 - 11,33
Injection jour	96,66 €/MWh	Belpex * 0,94 - 11,33
Injection nuit	31,37 €/MWh	Belpex * 0,94 - 11,33

Tarif Impact (Wallonie)

	Prix mensuel (c€/kWh)	**Belpex Q3 2026** (€/MWh)	**Formule tarifaire** (€/MWh, HTVA)
Eco consommation	13,37	102,42	Belpex * 1,145 + 16,45
Medium consommation	14,45	153,31	Belpex * 1,145 + 16,45
Pic consommation	17,77	180,89	Belpex * 1,145 + 16,45
Eco injection	4,41	58,97	Belpex * 0,94 - 11,33
Medium injection	9,17	109,62	Belpex * 0,94 - 11,33
Pic injection	10,93	128,38	Belpex * 0,94 - 11,33

Paiement et facturation

La signature de ce contrat ne peut se faire qu'en ligne. Le mode de paiement (prélèvement automatique ou virement bancaire) ainsi que le canal de communication (courrier ou e-mail) est choisi par le client. En cas de non-paiement dans le délai indiqué par le premier rappel, **une lettre de mise en demeure sera envoyée et facturée 15 €.** Si la somme due n'a toujours pas été perçue après le deuxième rappel, le client particulier est tenu de payer des intérêts moratoires au taux d'intérêt légal, le client professionnel, au taux d'intérêt stipulé dans la loi sur le retard de paiement dans les transactions commerciales d'août 2002. Lorsque la facture est transférée à un tiers, **une indemnité forfaitaire de 10% sur chaque montant impayé sera facturée,** avec un minimum de 55 EUR, à titre de compensation pour frais de recouvrement extrajudiciaires et ce, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

L'injection sera payée en même temps que la facture de régularisation, en soustraction du volume consommé.

Conditions

Pour ce produit, vous devez détenir au moins une part de la coopérative de 250 euros auprès de Plenty Coop SC (https://plenty.be/), au plus tard dans le mois suivant la souscription. Si, pendant la durée du Contrat de Fourniture, une ou plusieurs des conditions mentionnées ci-dessus ne sont plus remplies, ce Contrat de Fourniture prendra fin de plein droit, et Bolt vous fournira de l'électricité sur la base du tarif énergétique Bolt Variable Online applicable au cours du même mois que celui de la présente grille tarifaire, telle que transmise lors de la confirmation du Contrat de Fourniture.

Duree des conditions du contrat de fourniture

Les conditions du contrat de fourniture sont d'application pour une durée indéterminée.

Informatie over jouw tarief

De index Belpex verwijst naar de Epex Spot stroombeurs met Belgische prijsnoteringen. De index-waarde Belpex die op deze prijslijst is berekend, wordt als volgt gedefinieerd: het RLP-gewogen gemiddelde van de Belgische day ahead kwartierprijzen. Bovenstaande tabel toont de verkoopsprijs gebaseerd op de meest recente Belpex waarde.

Bij een keuze voor dynamisch afrekenen, wordt bij facturatie het verbruik of injectie op kwartierbasis vermenigvuldigd met de Belpex-waarde voor dat kwartier. Bij een keuze voor variabel afrekenen, zullen we het verbruik RLP-gewogen (publicatie door Synergrid) herverdelen. Bij injectie zullen we de injectie SPP-gewogen (publicatie door Synergrid) herverdelen

Bolt kan nieuwe parameters of nieuwe componenten toepassen op voorwaarde dat de huidige parameters niet langer representatief zijn voor de economische waarde, worden afgeschaft, niet langer beschikbaar zouden zijn, niet of onregelmatig gepubliceerd worden. Bolt zal trachten om het gemiddelde prijsniveau gelijk te houden. De energiekost, die varieert naargelang de evolutie van de parameters waaruit de tariefformule bestaat, wordt berekend op basis van de index die van toepassing is tijdens de periode waarvoor je wordt gefactureerd bij de afrekening van uw reële verbruik. De bedragen vermeld in uw afrekening kunnen daarom afwijken van de bovenstaande prijzen. Je betaalt een maandelijkse abonnementskost. Dit is een maandelijkse pro-rata vergoeding per aansluiting (gas en/of elektriciteit). Deze dekt de vaste operationele kosten van Bolt. De abonnementskost wordt aangerekend op elke afrekenings- of slotfactuur. De hierboven vermelde tarieven voor het gebruik van de netten zijn de kosten die zijn goedgekeurd door de bevoegde regulator en de waarden van de taksen, heffingen, bijdragen en toeslagen zijn de meest recent gekende waarden op het moment van creatie van deze bijzondere voorwaarden. Eventuele wijzigingen van deze elementen worden volledig aangerekend tegen de kostprijs zoals bepaald in de algemene voorwaarden. Dit kan ook retroactief.

Réduction

Si vous souscrivez à un nouveau contrat Plenty Variable Online au cours du mois de Novembre 2026, vous bénéficiez d'une réduction de 6 ,0 c€/kWh (TVA comprise), ainsi que d'une compensation d'injection supplémentaire de 1,0 c€/kWh (hors TVA) pendant toute la durée du contrat. La réduction sur l'injection s'applique à la quantité brute d'électricité injectée ; elle est appliquée au prorata selon la formule : réduction = (kWh injectés × 1,0 c€/kWh). La réduction est octroyée lors de la facture de décompte annuelle.

Contacter notre service client

Le contact avec le service clientèle se fait par courrier électronique et en ligne via l'espace client personnel.

Questions ou commentaires?

Notre équipe se feront un plaisir de vous aider du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

bonjour@boltenergie.be

02 899 33 00

Duree des conditions du contrat de fourniture

Les conditions du contrat de fourniture sont d'application pour une durée d'un an.

Questions ou commentaires?

Notre équipe se feront un plaisir de vous aider du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

bonjour@boltenergie.be

02 899 33 00

1. Ce prix annuel estimé est basé sur l'évolution actuelle et prévue des prix pour les quatre prochains trimestres.
2. Pour les régimes de mesure par quart d'heure, le tarif de gestion des données s'élève à 15,14 € par an. Un tarif maximal de 0,2035480 €/kWh (hors gestion des données) s'applique aux compteurs digitaux. Si le compteur digital ne communique pas avec Fluvius, les tarifs du compteur classique s'appliquent.
3. En cas de production personnelle (panneaux solaires) avec une puissance maximale de l'onduleur de 10 kW et un compteur inversé. Le tarif est réparti par mois selon la production moyenne définie par la VNR.
4. En cas de production personnelle (panneaux solaires) avec une puissance maximale de l'onduleur de 10 kW : si vous disposez d'un compteur bidirectionnel, la redevance réseau peut être calculée sur la base du prélèvement brut d'électricité si cela est plus avantageux que l'application du tarif prosumer.
5. Tarif réduit en fonction de la consommation annuelle : 0 - 3 000 kWh : 5,0329 c€/kWh, 3 001 - 20 000 kWh : 5,0329 c€/kWh, 20 001 - 50 000 kWh : 4,8188 c€/kWh.
6. TVA non applicable.
7. Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette contribution est majorée d'un montant forfaitaire de 0,075 €.
8. Les coûts de l'électricité verte et de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés sont valables pour le trimestre en cours.
9. Les valeurs de l'indice sont publiées quotidiennement sur : https://www.epexspot.com/en/market-results